

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

www.vehiposte-occasions.fr par BCAuto Enchères
5, rue Charles de Gaulle 94140 Alfortville
Agrément n°2002-294

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1) L'inscription

Les négociants ou professionnels de l'automobile, nationaux ou européens, souhaitant participer aux ventes sur le site www.vehiposte-occasions.fr doivent préalablement s'inscrire dans les conditions décrites ci-dessous.

Pour valider son inscription, l'internaute doit préalablement accepter les présentes Conditions Générales de Vente.

Si l'inscription est acceptée, BCAuto Enchères pour Véhiposte délivre à l'internaute, un code personnel et confidentiel, par mail, dans un délai de 48h. Ce code confidentiel permet de porter des enchères. La divulgation de ce code à un tiers engage l'unique responsabilité de l'internaute.

Informations obligatoires pour l'inscription :

- Extrait Kbis ou statuts certifiés conformes
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du représentant légal
- N° de TVA intra communautaire en cours de validité
- Accord des présentes Conditions Générales de Ventes via une signature.

BCAuto Enchères se réserve le droit de refuser l'accès aux Vente aux enchères à un Professionnel de l'Automobile non-inscrit et de demander toutes informations ou documents complémentaires avant la validation de son Inscription.

BCAuto Enchères se réserve également le droit de suspendre à tout moment l'accès aux Vente aux enchères à un Professionnel de l'Automobile dans l'attente de la fourniture de toute information ou document complémentaire

2) Déroulement de la vente

a) Véhicules thermiques :

BCAuto Enchères met aux enchères sur le site www.vehiposte-occasions.fr uniquement des véhicules d'occasion. Les véhicules sont mis en vente en l'état avec les documents administratifs originaux à savoir :

Les certificats d'immatriculation

Les certificats de situation administrative datant de moins de deux mois ne présentant aucune inscription de gage

Un certificat de situation administrative ne peut faire état de la situation administrative d'un véhicule qu'au seul jour de son émission.

BCAuto Enchères se réserve la faculté de retirer après le début des enchères tout véhicule sur lequel porterait une contestation ou un litige.

Les descriptions et reproductions figurant sur le site sont la propriété de BCAuto Enchères et ne peuvent être reproduites dans un but commercial sans autorisation express de leur propriétaire ou de leurs ayants droits. Il appartient au Professionnel de l'Automobile de disposer de l'équipement technique et informatique compatible lui permettant d'accéder aux Ventes aux Enchères sur Internet.

Seul l'internaute inscrit a la possibilité de porter une ou des enchères. L'heure d'adjudication est l'heure de Paris laquelle est affichée sur la fiche véhicule.

BCAuto Enchères se réserve le droit de refuser toute enchère qui lui paraîtrait douteuse, quelle qu'en soit la cause.

Le vendeur Véhiposte n'est pas admis à porter des enchères sur un lot lui appartenant.

Le Professionnel de l'Automobile Enchérisseur, même agissant en tant qu'intermédiaire, est réputé agir pour son propre compte et engage sa propre responsabilité

L'attention des utilisateurs est appelée sur le fait que l'affichage des enchères à l'écran peut être décalé par rapport au temps universel, en fonction de la configuration informatique de l'internaute.

La vente se déroule au jour indiqué par BC Auto Enchères sur le site et commence 9 heures puis se poursuit à 15 heures par une session XBID permettant aux professionnels de l'automobile inscrits de poser une enchère sur chaque lot qui sera présenté par ordre croissant selon la numérotation. Chaque enchère posée sur un lot relançant un chronomètre de 15 secondes. Le transfert de propriété est réalisé de plein droit lors de l'adjudication et le véhicule est à partir de ce moment sous la responsabilité de l'adjudicataire. Contrairement aux sites de commerce électronique traditionnels, c'est l'adjudication et non le paiement qui valide l'achat.

b) Véhicules électriques :

Le déroulement de la vente est identique à celui des véhicules thermiques tel que défini à l'article 2 a).

- L'acheteur professionnel de l'automobile est informé que les batteries de traction intégrées dans les véhicules électriques Renault sont la propriété de Diac Location, et ne sont pas vendues avec le châssis, ce qui implique la mise en place avec Diac Location, Société Anonyme (au capital de EUR 29 240 988, dont le siège social est situé 14, avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex (France), immatriculée sous le numéro de SIREN 329 892 368 au R.C.S. de Bobigny) d'un contrat de location de batterie pour tout nouvel acquéreur du véhicule. BC Auto Enchères transmettra à Diac Location les coordonnées des acheteurs afin de souscrire le contrat de location. Le service client Diac Location se mettra en contact avec l'acheteur professionnel.

L'activation de la batterie à son nom ne sera effectuée qu'au moment où Diac Location sera en possession du contrat de location de la batterie dûment régularisé et des justificatifs nécessaires, pour le paiement mensuel des loyers. Il s'expose, à défaut de signature du contrat de location et de transmission des justificatifs, de plein droit huit (8) jours après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, à une coupure des fonctionnalités de la batterie par suspension de toute possibilité de recharge de la batterie par les services de Diac Location et /ou à des poursuites judiciaires et à la reprise de la batterie.

- L'acheteur professionnel pourra souscrire à un « contrat cadre de location de batterie acheteur/revendeur professionnel de l'automobile » auprès de Diac Location afin de faciliter la mise en place de la location des batteries des véhicules électriques que pourrait acquérir le professionnel et de bénéficier des conditions tarifaires associées.
- Si l'acheteur professionnel a déjà signé un contrat cadre de location de batterie acheteur/revendeur professionnel de l'automobile, l'activation de la location de la batterie du véhicule acheté aux enchères se fera sur la base du document adressé par BC Auto Enchères à Diac Location.
- En raison de sa qualité d'acheteur/revendeur, l'acheteur professionnel devra, en cas de revente du véhicule à un tiers (particulier ou professionnel), informer ce dernier :
 - que la batterie n'est pas vendue avec le châssis, qu'elle est la propriété de Diac Location et de la nécessité de souscrire à un contrat de location de batterie auprès de Diac Location ;
 - de faire signer et transmettre à Diac Location les documents :
 - (a) Déclaration d'Engagement du Nouveau Locataire signé par le vendeur et l'acquéreur (document pouvant être obtenu auprès de Diac Location / intégré en annexe au contrat cadre de location de batterie acheteur/revendeur professionnel de l'automobile).
 - (b) Justificatifs de vente (ex : certificat de cession, avec date de cession, kilométrage, VIN ...)
- **Dans certains pays, et en fonction des modèles de véhicules électriques Renault, ces conditions d'acquisition sont susceptibles d'être limitées ; BCAA tient à disposition des acheteurs professionnels la liste de ces modèles et pays.**
- **Tarifs de la location de Batterie de traction pour KANGOO utilitaire Z.E. 22 kw :**
Les tarifs de location de Batterie de traction proposés par Diac Location peuvent être téléchargés en cliquant sur les liens suivants :
 - [tarifs applicables aux professionnels de l'automobile exerçant sur le territoire France métropolitaine](#)
 - [tarifs applicables en cas de revente du véhicule à un tiers \(particulier ou professionnel\)](#)

3) Adjudication, paiement et livraison des véhicules

A l'issue de la vente, l'acheteur reçoit un email de BCAuto Enchères l'informant qu'il est adjudicataire du (ou des) véhicule (s) concerné (s).

L'adjudicataire doit alors s'acquitter du montant de l'adjudication dans les **3 jours ouvrés** suivant la vente, du montant de l'adjudication.

Il peut régler au moyen d'un virement bancaire ou d'un chèque de banque.

Une fois le règlement effectué, les documents administratifs originaux (carte grise ...) seront remis avec le véhicule. A défaut, un délai de 15 jours peut être nécessaire pour les obtenir. Ils seront alors envoyés à l'adresse indiquée.

Faute d'un règlement dans le délai imparti, BCAuto Enchères sera alors contraint d'annuler la vente, l'adjudicataire s'expose immédiatement à la clôture de son compte, ainsi qu'à des poursuites.

Le délai maximum d'enlèvement du véhicule est de 10 jours suivant la date de vente. Au-delà des frais de parking seront facturés à raison de **5€ HT (6€ TTC)** par jour supplémentaire.

L'enlèvement du véhicule ne pourra avoir lieu qu'après paiement intégral de l'achat.

La responsabilité de l'assurance incombe à l'acheteur dès l'adjudication.

4) Délais de paiement, et frais de parking

J représente le nombre de jours après la vente hors weekend

Délais maximum de paiement	Frais de parking
J+3	J+5

5) Frais de vente – Ventes Internet

Le montant payé par l'acheteur est le montant d'adjudication augmenté si nécessaire des frais de parking (article 3). Il n'y a pas de frais payés par l'acheteur sur les ventes www.vehiposte-occasions.fr.

Pour certaines ventes à caractère exceptionnel, Véhiposte pourra procéder à la facturation de frais de vente ou de dossier. Le montant des frais est alors indiqué sur le site ou sur chaque lot

6) Droit de rétractation / Garanties

Les ventes aux enchères publiques d'objets mobiliers sont exclues du champ du droit de rétractation.

L'ensemble des informations concernant les véhicules sont disponibles sur le site www.vehiposte-occasions.fr.

En raison de ces principes, chaque enchère posée et chaque adjudication est définitive et aucune réclamation n'est admise une fois l'adjudication prononcée. La vente étant faite sans aucune espèce de garantie aux frais, risques et périls de l'adjudicataire, notamment dans les désignations, en particulier en ce qui concerne l'état de marche et plus généralement pour tous renseignements fournis, ceux-ci n'étant donnés qu'à titre strictement indicatif.

En conséquence, les adjudicataires n'ont aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution du prix, à exercer contre qui que ce soit ou par quelque cause que ce puisse être et ce même de vices rédhibitoires, de défauts apparents ou cachés.

7) Service proposé

- Transporter son véhicule :

Nous pouvons vous faire bénéficier des tarifs que nous avons négociés auprès de nombreux transporteurs. Pour obtenir une tarification et un délai indicatif, notre responsable logistique est joignable à l'adresse email suivante : fr.livraison@bca.com

8) Responsabilité

Seuls les professionnels possédant une pleine capacité juridique sont autorisés à s'inscrire.

Un contrôle d'identité sera réalisé lors du paiement et de la livraison du véhicule à l'acheteur.

La responsabilité de la société BCAuto Enchères se limite à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement des adjudications.

BCAuto Enchères dégage toute responsabilité relevant des acheteurs ou des vendeurs.

L'exposition sur le site des photographies et des descriptions des véhicules et même pendant le déroulement des enchères est considérée comme une publicité répondant aux exigences légales de la vente publique.

Le fait d'avoir validé les conditions générales de vente emporte l'acceptation de celles-ci.

Tout enchérisseur a un droit d'accès et de modification à ses données personnelles figurant sur le site. Les fichiers informatisés de personnes sont déclarés à la CNIL selon la législation en vigueur.

9) Exonération possible de TVA à l'exportation

Seuls les véhicules susceptibles de récupération de TVA sont signalés comme tel sur le catalogue de vente et sont concernés par le paragraphe ci-dessous.

Cette exonération de TVA s'applique sur le montant du véhicule, des frais de vente et du transport.

Taux de TVA en vigueur dans le secteur automobile = 20 %.

a) Pour tous les pays intra-communautaires

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, République Tchèque

Professionnels :

Pour récupérer la TVA, merci de nous fournir :

- un justificatif du numéro de TVA intracommunautaire de la société en cours de validité
- un titre de transport (CMR) délivré par une société de transport et tamponné par cette dernière ainsi que par le client. Les documents des véhicules seront retenus jusqu'à réception du titre de transport.

b) Pour tous les pays hors de l'Union Européenne

Professionnels :

Pour payer :

- Si vous utilisez les services de notre transitaire partenaire :
 - facturation hors TVA du véhicule
- Si vous utilisez les services d'un autre transitaire :
 - facturation TTC : pour récupérer la TVA, le véhicule doit sortir du territoire français dans le mois qui suit la vente, l'EX1 doit nous être remis dans un délai de 2 MOIS MAXIMUM à compter de la date de vente du véhicule. A réception des documents, nous vous rembourserons la TVA par virement.

10) Lois Informatiques et Libertés – Accès aux données personnelles

- BCAuto Enchères garantit qu'elle respecte les obligations, notamment de sécurité et de confidentialité, qui pèsent sur elle au titre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée le 6 août 2004 (la Loi Informatique et Libertés).
- A ce titre, et conformément à la loi Informatique et Libertés, tout Enchérisseur et Adjudicataire a un droit d'accès et de modification à ses données personnelles figurant sur le site. Les fichiers informatisés de personnes sont déclarés à la CNIL selon la législation en vigueur.

11) Attribution de juridiction

Les présentes conditions générales doivent être interprétées selon la loi française. Pour tout litige, l'attribution de juridiction est faite aux tribunaux compétents du ressort du siège de BCAuto Enchères. En cas de contestation, le tribunal de commerce de Créteil sera seul compétent.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes Vehiposte par
BCAuto Enchères.

Date : ___/___/___

Signature et cachet :

Conditions tarifaires de location de batterie de traction KANGOO Utilitaire Z.E. 22kw – OFFRE MARCHANDS –

Tarif au 7 juillet 2017.

Périmètre :

Les présentes conditions s'appliquent à la location de batterie de traction **aux professionnels de l'automobile exerçant sur le territoire France métropolitaine et en vue de l'acquisition de Kangoo utilitaires Z.E. 22kw proposées à la vente aux enchères par Véhiposte via BC Auto Enchères sur le site www.vehiposte-occasions.fr.**

Conditions tarifaires :

❖ Offre standard :

Location de batterie HT sans assistance

KM mensuel	625	Assistance : Pas d'assistance
Clients :		100 Km supp : 4,00 EUR HT
Marchands avec Contrat Cadre	10€ pdt 2 mois puis 54€ HT	
Marchands sans Contrat Cadre	54 EUR HT	

❖ Offre promotionnelle KANGOO Z.E. 22KW : 6 mois à 10€HT

Condition : le professionnel de l'automobile doit avoir signé un contrat cadre de location de batterie acheteur/revendeur professionnel de l'automobile.

Pour les Kangoo Utilitaires Z.E. 22kw appartenant à la société Véhiposte et revendus à un professionnel de l'automobile acheteur/revendeur sur le territoire France métropolitaine, **les 6 premiers loyers mensuels de location de la batterie à 10€ HT** puis, à partir du 7^{ème} mois, application de la tarification client standard (soit 54€ HT pour 625km/mois pour Kangoo Z.E. 22kw).

Cette offre s'applique uniquement au premier marchand acquéreur des véhicules auprès de la société Véhiposte (sont donc exclues les reventes ultérieures).

Validité de l'offre promotionnelle : du 7 juillet 2017 au 30 juin 2019 inclus. Cette mesure est rétroactive pour tous les marchands ayant acquis un KANGOO Z.E. 22KW sur la période et remplissant les conditions.

Garantie de bon fonctionnement de la batterie

Le contrat de location comprend une garantie de bon fonctionnement de la batterie tout au long de sa location. Il permet de garantir au client une capacité de charge minimale de batterie (SOH*) de 60% pour la durée de la location de la batterie.

A défaut de signature du contrat de location et de transmission des justificatifs, l'acheteur est informé qu'il s'expose, de plein droit huit jours après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, à une coupure des fonctionnalités de la batterie par suspension de toute possibilité de recharge de la batterie par les services de DIAC LOCATION et /ou à des poursuites judiciaires et à la reprise de la batterie.

* : SOH = *State Of Health* : capacité de charge exprimée en pourcentage de la capacité initiale de la batterie.

Conditions tarifaires de location de batteries de traction KANGOO Utilitaire Z.E. 22kw – OFFRE PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS –

Tarif au 7 juillet 2017.

Périmètre :

Les présentes conditions s’appliquent à la location de batterie de traction **aux particuliers ou aux professionnels résidents / exerçant sur le territoire France métropolitaine et en vue de l’acquisition de Kangoo utilitaires Z.E. 22kw.**

Conditions tarifaires :

OFFRE CLIENTS STANDARD

Kangoo Z.E. 22 kWh - FLEX

PRINCIPES « PAY AS YOU DRIVE »

54€HT / mois- 7 500 km/an

+ 8 €HT / mois tous les 2 500 km/an
+4ctsHT / km sup.

7500 Km/an	10 000 Km/an	12 500 Km/an	15 000 Km/an	17 500 Km/an	20 000 Km/an
54€ mois	62€ mois	70€ mois	78€ mois	86€ mois	94€ mois

Z.E. roadside assistance incluse
Prix HT

SOH garanti: 60%

- Grille avec tarification linéaire à partir de 7500 km**
- La durée n’a plus d’impact sur le prix**
- Prix unique du km:**
 - Le long de la grille: 8€ HT/ 2500 km
 - Km supp: 0,04 € HT/km
- Les km non roulés sont remboursés au client dans la limite du km minimum de 7500 km/an.**

Garantie de bon fonctionnement de la batterie

Le contrat de location comprend une garantie de bon fonctionnement de la batterie tout au long de sa location. Il permet de garantir au client une capacité de charge minimale de batterie (SOH*) de 60% pour la durée de la location de la batterie.

* : SOH = *State Of Health* : capacité de charge exprimée en pourcentage de la capacité initiale de la batterie.

C'est une location comprenant une assistance ** 24h/24 et 7j/7. Même en cas de panne d'énergie, le véhicule sera remorqué au Point de Recharge sélectionné par le client parmi la liste des points de recharge à proximité, sélectionnés par l'Assisteur dans une limite de 80 km.

** Assistance souscrite par DIAC LOCATION auprès d'Axa Assistance France Assurances, société d'assistance régie par le Code des assurances, au capital de 51 275 660 €, SIREN 451 392 724 RCS Nanterre, siège social : 6, rue André Gide, 92321 Chatillon Cedex dont les opérations sont soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 61 rue Taitbout 75009 Paris.

En application du Contrat de Location de Batterie
A retourner par mail batterie@diaclocation.fr

ENTRE

1. VENDEUR DU VÉHICULE ELECTRIQUE

Nom et prénom (particulier)

Nom Société (société) :

SIREN (société) :

Adresse :

Nom du contact (société) :

Email :

N° de téléphone

(fixe et portable) :

N° Contrat Location Batterie :

Monsieur Madame Société

2. ACHETEUR DU VÉHICULE ELECTRIQUE

Nom et prénom (particulier)

Nom Société (société) :

SIREN (société) :

Adresse :

Nom du contact (société) :

Email :

N° de téléphone

(fixe et portable) :

Date et lieu de naissance (particulier) :

Monsieur Madame Société

3. IL A ETE CONVENU CE QU'IL SUIT :

Le Vendeur est propriétaire d'un véhicule électrique, dont les coordonnées figurent ci-dessous, qu'il cède à l'Acheteur, conformément au Certificat de Cession en date du / / .

Modèle :

N° de série (VIN) :

Immatriculation :

Batterie BIN (si disponible) :

Kilométrage à la date de cession



En application du Contrat de Location de Batterie
A retourner par mail batterie@diaclocation.fr

VENDEUR	ACHETEUR
Conformément au contrat de location de batterie qu'il a signé avec Diac Location, le Vendeur certifie avoir informé son Acquéreur qu'il ne détenait pas la propriété de la Batterie de traction incorporée dans le Véhicule Electrique susvisé et qu'il appartenait donc à l'Acquéreur de contacter Diac Location 14 Avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy-le-Grand afin de souscrire un contrat de location de batterie.	L'Acheteur reconnaît qu'il a été informé que la Batterie incorporée dans le véhicule électrique qu'il est en train d'acheter est propriété de Diac Location et qu'il ne peut donc en acquérir la propriété.
Le Vendeur reconnaît qu'il ne sera pas dégagé de ses obligations envers Diac Location tant que tant que la déclaration d'engagement du nouveau locataire de la batterie permettant l'entrée en application du nouveau contrat de location au nom de l'Acquéreur n'aura pas été enregistrée par Diac Location.	L'Acheteur s'engage à contacter, sous 8 jours, les services de Diac Location, dont les coordonnées lui ont été communiquées par le Vendeur afin de souscrire un contrat de location de Batterie.
Le Vendeur s'engage à transférer à Diac Location la déclaration d'engagement du nouveau locataire de la batterie dûment complétée et signée ainsi qu'un certificat de cession du véhicule électrique signé par le Vendeur et l'Acheteur.	L'Acheteur autorise dès à présent le Vendeur à communiquer la déclaration d'engagement du nouveau locataire à Diac Location, une pièce d'identité et un justificatif de domicile (reconnu comme tel pour l'immatriculation du véhicule).
	L'Acheteur est informé que l'activation de la Batterie à son nom ne sera effectuée qu'au moment où Diac Location sera en possession du contrat de location dûment régularisé et des justificatifs nécessaires, pour le prélèvement mensuel des loyers et des frais d'activation véhicule d'occasion de 75€ (montant appliqué en Europe et susceptible de varier hors Europe. Pour en connaître le montant, contacter le back-office RCI de votre pays). L'Acheteur est informé qu'il s'expose, à défaut de signature du contrat de location et de transmission des justificatifs, de plein droit huit jours après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, à une coupure des fonctionnalités de la Batterie par suspension de toute possibilité de recharge de la batterie par les services de Diac Location et /ou à des poursuites judiciaires et à la reprise de la batterie.
Dans certains pays et en fonction des modèles de véhicule électrique, les conditions d'usage du véhicule électrique sont susceptibles d'être limitées, notamment géographiquement, par le constructeur ; toute utilisation en dehors des conditions définies constituant une cause d'exclusion des garanties véhicules électriques Renault. Pour connaître ces limitations, le locataire doit se référer aux « Conditions générales des garanties des véhicules électriques ». Si la batterie est amenée à être utilisée en dehors des pays listés dans les conditions générales du contrat de location de batterie, le locataire perd le bénéfice des garanties. Toute cession du véhicule électrique en dehors des pays listés devra faire l'objet d'une concertation préalable entre le locataire et le loueur, il en ira de même, lorsqu'il existe des limitations géographiques de garantie dans un pays	

Fait en 3 exemplaires⁽¹⁾, à _____, le _____

Vendeur :
Mention manuscrite « Bon pour accord »
Précédée de la signature

Acheteur :
Mention manuscrite « Bon pour accord »
Précédée de la signature

Les informations recueillies à l'occasion du présent document, qui ont un caractère obligatoire pour obtenir le transfert de la location de la batterie, feront l'objet d'un traitement informatique et pourront faire l'objet de vérifications par Diac Location. Conformément au droit d'accès défini par la loi, vous pouvez en vérifier l'exactitude ou en demander la rectification en écrivant au Service Relation Consommateurs de Diac Location, 14 avenue du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand Cedex.

(1) Document établi en 3 exemplaires (1 exemplaire Vendeur / 1 exemplaire Acquéreur et 1 exemplaire destiné à Diac Location)



Périmètre de revente des Véhicules Electriques Renault et Nissan Z.E. en Battery Leasing

	KANGOO Z.E. 22	KANGOO Z.E. 33	TWIZY	FLUENCE	ZOE 22kWh	ZOE Z.E. 40	LEAF	ENV200
AT - Autriche / Austria	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
BL - Belgique - Lux / Belgium - Lux	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
CH - Suisse / Switzerland	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
DE - Allemagne / Germany	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
ES - Espagne (hors Ceuta et Melilla) / Spain (except Ceuta and Melilla)	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
FR - France	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
IE - Irlande / Ireland	OK	OK	OK	OK	OK	OK	NOK	NOK
IT - Italie / Italy	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
FL - Liechtenstein	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
LUX - Luxembourg / Luxemburg	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
MC - Monaco	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
MT - Malte / Malta	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK
NL - Pays-Bas / The Netherlands	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
NO - Norvège / Norway	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK
PL - Pologne / Poland	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK
PT - Portugal	OK	OK	OK	OK	OK	OK	NOK	NOK
RO - Roumanie / Romania	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK	NOK
RSM - Saint-Marin / San Marino	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
SE - Suède / Sweden	OK	OK	OK	NOK	OK	OK	NOK	NOK
UK - Royaume-Uni / United Kingdom	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
AND - Andorre / Andorra	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
SI - Slovénie / Slovenia	OK	OK	OK	NOK	OK	OK	NOK	NOK